Canadian Association of Schools of Nursing
Association canadienne des écoles de sciences infirmières

ACESI Élections 2023

Bureau de l'agrément de l'ACESI

Élections 2023 : *1 porte-parole du corps professoral*.

Réunions/engagements : Deux réunions en personne* ainsi que six ou sept réunions virtuelles par année. **Note : en raison de la COVID-19 ces réunions peuvent avoir lieu virtuellement.*

Responsabilités :

- Le Bureau de l'agrément est l'organe décisionnel chargé des questions touchant le statut et les modalités d'agrément de l'ACESI, et il fonctionne selon les politiques et les lignes directrices établies par l'ACESI.
- Le Bureau de l'agrément a pour fonction d'évaluer les programmes de grade en sciences infirmières qui mènent à la désignation d'infirmière autorisée ainsi que l'évaluation des programmes d'études pour les infirmières autorisées titulaires d'un diplôme.
- Le Bureau est également responsable des décisions en matière d'agrément indépendamment du conseil d'administration et du Conseil de l'ACESI.
- Les membres du Bureau siègent et votent à titre de particuliers, et non à titre de représentants de l'établissement auquel ils sont rattachés.
- Au moins cinq membres du Bureau doivent maîtriser le français et l'anglais.
- Aucun membre du Conseil de l'ACESI ou du conseil d'administration de l'ACESI ne peut être nommé au Bureau de l'agrément de l'ACESI.
- Mandat de trois ans (2023-2026)